

## La parole est à ...

Professeur Hung Thai Van, Chef du service audiologie et explorations orofaciales de l'Hôpital Édouard Herriot de Lyon, Vice Président de la JNA\*



Le bruit est un agent toxique à forte dose, ou plutôt à dose cumulée, qui peut entraîner des lésions irréversibles de l'oreille interne. Différentes structures peuvent être lésées, à commencer par les cellules ciliées internes, qui sont les véritables récepteurs sensoriels, et les cellules ciliées externes responsables de l'amplification des sons de 50 à 60 décibels ; une atteinte de ces cellules amplificatrices peut avoir de graves conséquences pour l'audition.

Une enquête menée par Ipsos en 2017 montre que 90% des personnes interrogées pensent que le bruit représente un enjeu majeur de santé publique. Mais quels sont les effets du bruit sur la santé ?

Ils peuvent être classés en deux catégories :

- Les **conséquences auditives** sur le système nerveux central auditif. La surexposition au bruit par exemple dans un contexte professionnel, mais aussi dans un contexte de loisirs, peut entraîner une fatigue, des traumatismes sonores aigus, voire des surdités. La réglementation européenne sur le bruit au travail fixe le nombre d'heures d'exposition au bruit par jour et par semaine. On ne doit pas dépasser 80 dB(A) d'exposition 8 heures par jour, cinq jours par semaine. Pour vous donner un exemple, la jeune *barmaid* qui travaille le samedi soir en discothèque pulvérise en deux heures le nombre de décibels et la durée d'exposition autorisés.

- Il y a aussi des **effets extra auditifs** sur le comportement, sur la thymie ; cela entraîne une fatigabilité, également des manifestations de type neurovégétatif voire même des manifestations somatiques de type digestif. Le bruit a également des conséquences sur le développement et le parcours tout au long de la vie depuis la petite enfance jusqu'à la fin de la vie. On sait en particulier chez les jeunes que 40 % des troubles spécifiques des appren-

tissages en lien avec une dyslexie ou une dysphasie sont associés à un trouble central de l'audition. Il faut absolument dépister ces troubles et proposer des remédiations et des prises en charge adaptées.

Les effets du bruit dans la période périnatale commencent à être décrits dans la littérature. On pense qu'une surexposition peut favoriser une hypotrophie fœtale et beaucoup de psychologues s'intéressent aux effets délétères du bruit sur la qualité de la relation entre le nourrisson et ses parents.

Donc il est indispensable de mieux gérer le bruit pour améliorer notre qualité de vie et d'informer les parents, les enseignants, les acteurs de la petite enfance.

Il faudrait, grâce à la généralisation du dépistage auditif néonatal, systématiser les bilans auditifs. Malheureusement, il reste une inégalité des chances selon l'endroit où l'enfant naît. En effet, le dépistage systématique dépend du dynamisme des acteurs locaux, de ce qu'ils ont pu négocier avec leur Agence Régionale de Santé, sachant que, depuis 2012, chaque enfant né en France dans une maternité publique ou privée a droit à un dépistage auditif néonatal puisque cette maternité reçoit des pouvoirs publics 18,70€ par enfant né. Le dépistage auditif fait vraiment partie des examens qui doivent être faits à la naissance, de la même manière que l'échographie transfontanellaire pour un enfant né prématurément.

Si le dépistage a bien été effectué, mais que l'on constate que le neurodéveloppement de l'enfant est atypique, c'est-à-dire si les différentes étapes du langage depuis les vocalisations jusqu'au babillage et à l'explosion lexicale et grammaticale ne se mettent pas en place, il faut absolument avoir le réflexe de faire réaliser un bilan auditif complet et dans les règles de l'art.

## Qu'est ce qu'un bilan auditif dans les règles de l'art ?

Depuis plusieurs années j'essaie de convaincre mes collègues ORL et les audioprothésistes sur la nécessité de faire un bilan auditif qui ne soit pas celui vendu par les firmes qui proposent du matériel biomédical. Si le bilan auditif se résume à un bilan tonal, c'est-à-dire à une exposition à des sons de fréquences tonales différentes (500-1 000-2 000-4 000 Hertz), et que l'audioprothésiste estime que vous avez alors l'audition d'une personne de 20 ans, il faut jeter ce bilan à la poubelle surtout si vous avez des symptômes de type acouphènes, fatigabilité auditive, hyperacousie ou gêne de l'audition dans le bruit.

Aujourd'hui, **le seul examen audiométrique de référence est un examen de l'intelligibilité des sons de parole** : Est-ce que oui ou non l'enfant ou même le nourrisson perçoit les sons de parole et les code normalement dans son système nerveux central ? Il faut faire ce bilan en débutant par l'audiométrie vocale dans le silence, et on peut ensuite l'affiner en ajoutant du bruit de type cocktail party et en faisant répéter à la personne les sons de parole diffusés. Et il faut **faire réaliser ce bilan tous les cinq ans**.

Voilà le message que je souhaitais faire passer aujourd'hui à l'occasion du colloque organisé par le CIDB sur les effets du bruit sur les enfants et les adolescents et qu'il me paraît urgent de diffuser pour garantir la santé auditive de nos concitoyens.

*\* La JNA, Journée Nationale de l'Audition, est une association à but non lucratif, neutre et indépendante, qui a une fonction d'alerte et de plaidoyer sur les conséquences néfastes du bruit. Elle réunit différents acteurs de l'audition, chercheurs, médecins, épidémiologistes, psychologues qui travaillent ensemble sur la prévention de la pathologie des troubles de l'audition, dans une optique de santé publique.*